

Fédération suisse du franches-montagnes (FSFM)
Fédération suisse des haflinger (FSH)



Directive pour juges / constructeur de parcours débardage et traction

Valable à partir du 16.08.2022

Pour donner suite à la journée de formation du 16 mars 2019 était décidé ce qui suit:

Débardage

- L'obstacle Lothar doit être fixe afin que ça soit plus équitable pour le concurrent et il en va également pour la sécurité du concurrent et son cheval.
- Il est fortement conseillé d'avoir deux chronomètres lors des épreuves (un pour le juge, l'autre pour le secrétaire)
- Le juge doit également avoir un œil sur son secrétaire afin de contrôler ses notes.
- Le juge qui doit également juger une épreuve libre doit appliquer le règlement comme pour le parcours officiel

Traction

- Les personnes qui montent sur la luge doivent être répartis sur le centre de celle-ci. Le concurrent n'a pas le droit de dire où elles doivent se mettre.
- Il n'est pas nécessaire de mettre une deuxième luge pour un éventuel échauffement.

Généralité

- Les juges qui participent à une épreuve de débardage ou de traction doivent montrer le bon exemple et avoir une conduite exemplaire.

Avenches aout 2022